

Procès-verbal n° 30 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 7 AVRIL 2022
À :	14h00 - DGL
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON- Jean pierre RIEU – Jean-Marie TATEVIN Stéphan BROC – Denis LASGOUTE-Emile HOURS
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°29 de la réunion du 31/03/2022.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Directives Procès- verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions **FFF-Ligues et Districts**

RETOUR COMMISSION -HOMOLOGUATIONS

CSR : U17/U16 Départementale 2 poule B

Match N° 24067662 ES PAYS UZES / ST PRIVAT DES VIEUX MONS du 03/04/2022

Absence au coup d'envoi de l'équipe de ST PRIVAT MONS 2 : Forfait simple

Match perdu par forfait à l'équipe de SAINT PRIVAT MONS 2 (3 à 0) -1 point au classement à l'équipe de SAINT PRIVAT.

CSR / U15/U14 d2PARTEMENTALE 2 POULE B

Match N° 23610765 ST PRIVAT DES VIEUX MONS-NIMES CASTANET du 03/04/2022

A la 29ème minute l'équipe de NIMES CASTANET se retrouve à moins de huit joueurs – match perdu par Pénalité à NIMES CASTANET pour en reporter le bénéfice à ST PRIVAT MONS 2

Match perdu par pénalité à l'équipe de N. CASTANET par pénalité (3 à 0) -1 point au classement à l'équipe de N. CASTANET.



CSR U15/U14 Départementale 3 poule C

Match N° 24026283 SAINT GILLES/RHONE GARDON DU 03/04/2022

L'équipe de SAINT GILLES n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi,

Match perdu par forfait à AEC SAINT GILLES. (3 à 0) -1 point au classement à l'équipe de AEC SAINT GILLES

CSR :U15/U14 Départementale 3 Poule A

Match N° 23610843 CIGALOIS MONOIBLET/ LA GRAND 'COMBE du dimanche 03/04/2022

Absence de l'équipe de La GRAND'COMBE : forfait simple

Match perdu par forfait à LA GRAND COMBE.(3 à 0) -1 point au classement à l'équipe de LA GRAND COMBE

Modifications rencontres -REPROGRAMMATION - COVID 19

Catégorie U15/U14 Départementale 1 POULE B

-La rencontre S LAURENT LES ARBRES CANABIERS/ ST MARTIN DE VALGALGUES prévue le 10/04/2022 à 10h00 est programmée le **samedi 09/04/2022 à 17H00 même stade – Accord des deux clubs**

Catégorie U15/U14 Départementale 3 poule B

La rencontre ACADEMIE UNIVERS NIMES/ AIMARGUES du dimanche 10/04/2022 , se jouera le **samedi 09/04/2022 à 17H00-même stade – accord des deux clubs**

FORFAIT SIMPLE – FORFAIT COVID - FORFAIT GENERAL

Catégorie U15/U14 Départementale 3 Poule A

500257 LA GRAND COMBE

Suite à trois forfaits en championnat, l'équipe U15/U14 départementale 3 de LA GRAND COMBE est déclarée **FORFAIT GENERAL**

1 forfait le 30/01/2022 contre LA REGORDANNE

2 forfait le 13/03/2022 contre ES PAYS UZES

3 forfait le 03/04/2022 contre CIGALLOIS MONOIBLET

En conséquence, l'article 82 alinéa 4 (match retour) des règlements généraux sera appliqué – les équipes devant rencontrer celle-ci seront exemptes.

RAPPEL CLUBS

Actuellement quelques difficultés concernant la FMI-

La commission vous rappelle qu'en cas de non fonctionnement les clubs recevant et visiteurs doivent établir une feuille de match papier.

Elle rappelle également que l'envoi des FMI doit se faire dès la fin des matchs aussi bien le samedi que le dimanche matin.

Les matchs non joués pour quelles raisons que ce soit, les clubs concernés doivent fournir des explications car les dossiers sont traités par la commission des statuts et règlements.

Le Président :

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON

